

ARRÊTÉ N° 2025 - 04 D'INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE FOOTBALL

LE SAMEDI 11 JANVIER ET LE DIMANCHE 12 JANVIER 2025

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83.8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,
- Vu les articles L 2212-1 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les conditions météorologiques prévues jusqu'au 12 janvier 2025,

Considérant que pour préserver le bon état des terrains de football, il y a lieu de suspendre momentanément leur utilisation du samedi 11 au dimanche 12 janvier 2025 inclus.

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: En raison des conditions climatiques, la fréquentation et l'utilisation des terrains de football situés au lieu-dit « La Bourdillière » sont interdites du samedi 11 au dimanche 12 janvier 2025 inclus.

- <u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera affiché au terrain de football par les soins de Monsieur Jean DUPAS 26, Chemin de Choisille à CHANCEAUX SUR CHOISILLE,
- <u>Article 3</u>: Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- <u>Article 4</u>: Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Christelle LEROUX, Présidente de l'AS CHANCEAUX
- Monsieur Jean DUPAS 26, Chemin de Choisille 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE
- Monsieur le Président du district de Football 2 avenue Camille Chautemps 37000 TOURS

Fait à Chanceaux sur Choisille, le 9 janvier 2025.

Sous le n°	2025 - 04
PUBLIE ou NOTIFIE-le	09 JANVIER 2025
ACTE EXECUTOIRE	09 JANVIER 2025

